

Procès-verbal du conseil municipal du 03 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois septembre à dix-huit heure trente, le conseil municipal de Fleury, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, maire.

Membres en exercice : 13

Quorum : 7

Etaient présents : Mmes et MM. Jacques DESPLEBIN, Andrée GERLAND, Yann MÉHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES, Céline RIQUER, Anne-Claire SIMON

Excusés : Mme Annette HENAULT, M. Yannick JAUCEN, M. Denis LACOUR a donné son pouvoir à M. Jacques DESPLEBIN, Mme Isabelle LAPLANCHE, Mme Florence TUCHOLSKI

Absent : M. Fabrice PITAUD

Secrétaire de séance : Mme Andrée GERLAND

Assiste : M. Ronan KERDELHUÉ, secrétaire de la collectivité

M. le maire informe le conseil municipal des pouvoirs donnés.

Mme Andrée GERLAND est désignée secrétaire de séance.

✓ **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 02 juillet 2025**

Mme Andrée GERLAND souhaite préciser que c'est suite à une intervention initiale de sa part que M. Denis LACOUR a enjoint à M. le maire de cesser le débat et de reprendre le tour de table.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 02 juillet 2025

POUR	8	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

01/03-09-2025 Acceptation de la nouvelle convention d'adhésion de l'Agence des Territoires de la Vienne

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'Agence des Territoires de la Vienne ;

Vu la délibération annuelle de l'Assemblée Générale de l'Agence des Territoires de la Vienne portant sur la tarification des adhésions et des services proposés ;

Vu le projet de la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne ;

Considérant la nécessité de modifier l'actuelle convention d'adhésion à l'AT86 afin d'y intégrer les nouvelles conditions générales ;

Il est donc proposé d'accepter cette nouvelle convention d'adhésion ainsi que ses conditions générales afin de continuer à bénéficier des services de l'AT86.

Après avoir pris connaissance des différents documents fournis par l'Agence des Territoires de la Vienne, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par délibération sur ces documents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- *d'approuver la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne*
- *d'approuver ses nouvelles conditions générales ;*
- *d'autoriser le maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.*

POUR	8	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

Point école

M. le maire donne la parole à M. Jacques DESPLEBIN en charge de la commission scolaire qui fait le point sur la dernière rentrée scolaire :

L'effectif 2025/2026 est de 86 élèves (63 familles) auxquels s'ajoutent 4 enfants de la communauté des gens du voyage, répartis en 4 classes :

- 12 PS et 11 MS, soit 23 élèves avec Mme Véronique GAILLARD*
- 11 GS et 12 CP, soit 23 élèves avec Mme Clotilde SÖENEN ou Mme Donnatella MOUNIR*
- 11 CE1 et 9 CE2, soit 20 élèves avec Mme Laëtitia BARBIER*
- 10 CM1 et 10 CM2, soit 20 élèves avec Mme Donnatella MOUNIR et M. Ian ZIELINSKI*

La quasi-totalité des 34 élèves de maternelle et des 52 d'élémentaire est inscrite à la cantine.

M. le maire ajoute que la mairie n'a pas fait appel à l'Envol pour cette rentrée car tout le personnel titulaire est présent.

Travaux bâtiments

M. le maire donne la parole à M. Yann MÉHEUX-DRIANO en charge de la commission bâtiments qui fait le point sur les travaux en cours :

- école :

Fissures sur le mur du réfectoire : la société SMT FUMERON est intervenue pour réaliser un agrafage des fissures puis l'entreprise BRE a appliqué un enduit résine qui devrait résoudre le problème.

- mairie :

Fuites au niveau de la toiture : joint d'étanchéité à reprendre dans l'entrée et réfection de la toiture du bureau accueil-secrétariat à prévoir (proposition Abaux : 8 060.53 € TTC).

- église :

Travaux urgents pour consolider le beffroi (devis Macé : 29 608.45 € TTC).

Réfection du plafond de la sacristie à venir par l'entreprise Raveau-Villeger (devis signé : 2 382,53 € TTC).

- stade :

Modification de l'éclairage (passage en LED) début octobre.

Mme Céline RIQUER remercie pour l'installation d'un volet roulant dans la pièce de la salle socio-culturelle mise à la disposition de l'association les Petits pas dans les grands.

M. le maire informe avoir rencontré M. Frédéric CHAUVÉAU, dirigeant de la société Kiosques automatiques de l'Ouest, qui propose un nouveau bail commercial concernant le distributeur automatique installé 12 route de Limoges :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le bail commercial pour un loyer mensuel de 150 € TTC
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

POUR	8	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

✓ Questions diverses

M. Jacques DESPLEBIN fait part de l'état très dégradé du **chemin des Châteliers** suite aux travaux engagés par la SNCF qui demeure injoignable pour échanger sur ce point.

Il ajoute que dans le cadre des travaux de voirie route de Nieuil, la **placette allée de la Brandinière** a été reprise comme prévu.

Puis il informe que le chêne à la Gachardière devant être abattu en juillet le sera finalement en septembre.

M. le maire indique que le stockage d'un très important volume de bois près de Tenaigre nécessitera un état des lieux afin de pouvoir constater une éventuelle dégradation de la route lorsque le bois sera retiré.

M. Yann MEHEUX-DRIANO présente l'enseigne « Liberté - Égalité - Fraternité » qui sera fixée sur le mur de la mairie et précise que du mobilier d'occasion a été acheté pour compléter l'existant.

M. le maire intervient sur les points suivants :

- **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** approuvé en conseil communautaire le 08 juillet dernier
- **Projet agrivoltaïque la Poitevinière** : réunion prochaine avec Tercé et Savigny-Lévescault

- *Visite du Sénat le 29 octobre prochain : départ à 6h30*
- *Inauguration du réaménagement de la mairie et de l'école le 20 septembre prochain à 16h30*
- *Repas élus-personnel : le 05 décembre 2025*

M. Yann MEHEUX-DRIANO rappelle les dates des prochaines élections municipales : les 15 et 22 mars 2026.

La séance est levée à 19h20

*La secrétaire de séance
Mme Andrée GERLAND*

*Le Maire
Vivian PERROCHES*

